

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 35 (1963)

Heft: 11

Nachruf: Emile Kloeti

Autor: M.W.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† Emile Klöti

38

les instances des propriétaires d'immeubles, le peuple rejeta en 1950 un projet de loi prorogeant l'aide financière à la construction de logements.

La lutte contre ce projet a été menée par les propriétaires d'immeubles avec le slogan: *La pénurie de logements est résorbée*. Aujourd'hui, la situation particulièrement précaire de milliers de nos familles montre clairement le caractère trompeur et démagogique des arguments avancés. Si l'aide de la Confédération à la construction de logements n'avait été brutalement interrompue en 1950 par une votation aux slogans trompeurs, nous ne serions sans doute pas dans la situation pénible, disons même indigne, de voir à notre époque de haute conjoncture le problème du logement devenir le cauchemar constant de milliers de ménages, et des pères et mères de famille être obligés de chercher durant des mois – des années même – un logement convenable à loyer accessible. Qui-conque n'est pas complètement endurci par la chasse à l'argent et au profit doit admettre qu'à une époque de haute conjoncture, durant laquelle certains milieux peuvent s'acheter en propre un logement de vacances en plus de leur domicile régulier, le déséquilibre et la pénurie qui règnent sur le marché du logement est une situation indigne de notre pays.

Avec les collègues qui ont soutenu mon postulat en son temps, je prie donc le Conseil fédéral de reprendre le plus vite possible l'élaboration d'une loi sur la construction de logements.

Il est nécessaire que la création de logements en quantité suffisante et à des prix accessibles aux classes sociales précitées soit coordonnée par un plan d'ensemble.

La situation où nous sommes aujourd'hui montre clairement que l'aide de la Confédération a été nettement insuffisante jusqu'à présent.

Je prie le Conseil fédéral d'accepter ce postulat et de l'étudier au plus tôt.»

Traduit de *Wohnen*
d'août 1963.

C'est avec beaucoup de chagrin que nous avons appris le brusque décès de notre regretté collègue, M. le D^r Emile Klöti, survenu le 30 septembre, au bel âge de 86 ans, alors qu'il était encore en possession de toutes ses facultés intellectuelles et physiques.

Avec lui, nous quitte l'un des pionniers du mouvement coopératif d'habitation et nous voulons lui rendre, ici, un hommage mérité, comme l'a fait d'ailleurs le *Wohnen*, dans son numéro d'octobre.

En effet, lorsque l'Union suisse pour l'amélioration du logement fut fondée à Olten, le 20 septembre 1919, Emile Klöti fut désigné comme président. Il fit ensuite partie du Comité central jusqu'en 1957, soit durant trente-huit ans. Il a été également l'un des vice-présidents de la Fédération internationale de l'Habitation et de l'urbanisme jusqu'à la fin de sa vie, et jouissait d'une grande estime dans les cercles s'occupant de politique du logement dans tous les pays.

Emile Klöti se rattachait au Parti social-démocrate et fit partie du Conseil municipal de la ville de Zurich, dont il fut également président pendant de longues années. Son œuvre principale fut d'édicter les lignes directrices pour le développement de la construction de logements à caractère social, projet qui fut adopté par le peuple zurichois, à une grande majorité, en 1924. Ce projet fixait déjà la participation de la ville de Zurich aux prêts en deuxième rang aux sociétés coopératives jusqu'à 94% des frais de construction. Ce pourcentage très élevé permit d'écartier les difficultés soulevées pour l'obtention des hypothèques en deuxième rang. A côté du développement des coopératives d'habitation, il prit l'initiative de faire construire des centaines de logements communaux pour les familles qui ne pouvaient pas souscrire des parts sociales à des coopératives.

Si la ville de Zurich compte aujourd'hui plus de trente mille logements coopératifs et communaux, qui ne sont pas soumis aux augmentations perpétuelles de loyer, nous devons en remercier en première ligne Emile Klöti. Au point de vue politique, Emile Klöti fut, pendant de longues années, le seul conseiller aux Etats socialiste. Il présida même ce conseil. C'est dire l'estime dans laquelle le tenaient ses adversaires politiques eux-mêmes. Nous garderons toujours de lui le meilleur souvenir.

M. W.